

Charte Graphique et application du logo Ville de Charleroi.

La Ville de Charleroi a une charte graphique avec un logo simple, indémodable et identifiable immédiatement.

Avec l'initiale C surmontée d'un pictogramme, la Ville de Charleroi a opté pour une icône forte, une signature efficace, une image contemporaine.

La couronne de trois triangles au dessus-du C comporte plusieurs significations:

- La forme triangulaire évoque les terrils, hier noirs et aujourd'hui verts, symbolisent le passé industriel de la ville et ses usines. Ce paysage typique et original devient un emblème et une force.
- Elle rappelle également la crête du coq hardi dessiné par Pierre Paulus et symbole de la Région wallonne.
- La couronne fait référence à un roi. Charnoy s'est transformée en Charleroi en 1666 en l'honneur du Roi Charles II qui possédait la ville. La place principale et centrale de la ville s'appelle d'ailleurs la Place Charles II.

Ce logo original est protégé au niveau européen, son utilisation est donc soumise à un ensemble de règles strictes et à un accord préalable de la Ville de Charleroi.

Couleurs

Les couleurs officielles du logo sont uniquement le noir, le blanc et le rouge.

Les couleurs de la version **signature** du logo sont le **rouge** ou le **noir** (et **blanc** en cas d'arrière-plan).

Cette signature regroupe l'**icône** et le **nom** de la Ville.

Cette version du logo sera celle utilisée dans le cas où des **organisations extérieures** à la ville doivent faire apparaître le logo de Charleroi sur leurs publications (en cas de partenariat, etc).

Ces couleurs seront également utilisées pour les documents et la papeterie des **services administratifs** de la Ville.



PANTONE : RED 032
QUADRICROMIE : M 100% + J 100%
RGB : R 240 + B 30
RAL : 3024

NOIR : 100%

> Le **blanc** peut-être utilisé en cas d'usage sur un **arrière plan** (image ou fond de couleur).



Taille Minimale et zone de protection

TAILLE MINIMALE DE LA SIGNATURE

Afin de ne pas nuire à la lisibilité du logo, une taille minimale est prescrite.



12 MM DE HAUTEUR

70 PIXELS DE HAUTEUR

ZONE DE PROTECTION DE LA SIGNATURE

Cette zone définit l'espace indispensable autour du logo afin lui donner la visibilité nécessaire à son identification.

Dans cette zone, aucun autre élément graphique (logos, texte, etc.) n'est autorisé.



Interdits



NE PAS
décomposer les éléments



NE PAS
changer les proportions
des éléments



NE PAS
changer la composition
et les alignements des éléments



NE PAS
incliner



NE PAS
changer le sens de lecture



NE PAS
déformer



NE PAS
changer les couleurs
de la signature



NE PAS
inscrire la signature
dans une forme



NE PAS
inscrire la signature
dans une forme